

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°79/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 12 Juin à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni au foyer de vie « le château blanc » - Rue Chanzy à Flixecourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,
Mrs HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET,
Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLME, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, BLAIZEL, DELVILLE, BELLAREDJ, CARLE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs : M BELLAREDJ donne pouvoir à M WALIGORA

Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à M HENRY

M CARLE donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme MINET donne pouvoir à Mme SOUILLARD

Secrétaire de séance : M DELAFOSSE

OBJET : Dotation de solidarité exceptionnelle n°3 pour l'année 2025

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

De façon à tenir compte du contexte inflationniste qui impacte également les collectivités territoriales, il est proposé au Conseil communautaire pour l'année 2025 une dotation de solidarité exceptionnelle, reposant sur le système suivant :

- Une part fixe de 1500 € par commune possédant une école,

Ainsi, la Communauté de communes Nièvre et Somme assume une nouvelle action de solidarité au profit de l'ensemble des 36 communes.

COMMUNE	dotation totale
AILLY SUR SOMME	1 500
BELLOY SUR SOMME	1 500
BERTEAUCOURT LES DAMES	1 500
BETTENCOURT ST OUEN	1 500
RPC CANAPLES/HALLOY	1 500
DOMART EN PONTHEU	1 500
FLIXECOURT	1 500
RPC SAISSEVAL/CAVILLON/FOURDRINOY	1 500
HANGEST SUR SOMME	1 500
LA CHAUSSEE TIRANCOURT	1 500
L'ETOILE	1 500
PERNOIS	1 500
PICQUIGNY	1 500
SAINT LEGER LES DOMART	1 500
SAINT OUEN	1 500
SAINT SAUVEUR	1 500
VIGNACOURT	1 500
VILLE LE MARCLET	1 500
TOTAL	27 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Accepte la mise en place pour l'année 2025 d'une dotation de solidarité exceptionnelle au profit des communes membres de la Communauté de Communes.
- Dit que cette dotation de solidarité exceptionnelle comprendra une part fixe de 1 500,00 € par commune possédant une école soit un montant total de 27 000,00 €.
- Dit que le budget correspondant sera inscrit au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 080-200071223-20250612-79_2025-DE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 juin 2025 et de sa publication le 16 juin 2025.

